



## Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant de 8'000 francs dans le chapitre du Port de Bevaix

**Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement communal sur les finances, du 14 septembre 2020;

sur la proposition du Conseiller communal en charge de dicastère de la sécurité publique et des ports

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2020, un crédit supplémentaire de **Fr. 8'000.-** pour la rubrique budgétaire 31430.01 « Entretien du Port » dans le chapitre **402-3411.00 « Port de Bevaix »**. Cette dépense sera utilisée pour des travaux de taille des peupliers au port de Bevaix. Le montant disponible pour le budget 2020 passe de Fr. 15'000.- à **Fr. 23'000.-**.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 11 novembre 2020

Au nom du Conseil communal  
Le président, Le secrétaire,  
Alexandre Béguin François Del Rio